



GARANTIE ANNULATION COVID-19 POUR UN SEJOUR SEREIN

Réservez vos vacances en toute tranquillité

Bénéficiez de l'annulation gratuite et du remboursement* de votre séjour si vous faites partie des cas énumérés ci-dessous



Vous ou une personne enregistrée sur le contrat de location est atteinte du COVID-19 (hospitalisation ou test positif) dans les 15 jours qui précèdent l'arrivée.



Vous êtes cas contact avéré dans l'obligation de vous isoler et de faire le test PCR (sur présentation d'un justificatif) dans les 7 jours qui précèdent l'arrivée.



Le camping est fermé par décision administrative liée au COVID-19



Vous êtes dans une zone de confinement vous empêchant de vous rendre sur le camping

*Remboursement valable pour toute nouvelle. Ladite annulation peut donner lieu à un remboursement intégral du séjour ou à un bon à valoir, valable 18 mois dans notre camping. Si ce dernier est non utilisé, le remboursement interviendra au-delà des 18 mois.

Conscients des difficultés liées à cette période, notre camping s'engage afin que vous puissiez prévoir vos prochaines vacances et vous projeter en toute tranquillité .

1, rue d'Orléans - 45600 Saint Père sur Loire - ☎ 02.38.67.10.84 / 07.81.11.47.65